

Pourquoi la loi Pacte est un tournant pour les entreprises

La loi Pacte, présentée ce matin en Conseil des ministres, est un projet de transformation de l'économie susceptible de faire évoluer le regard des Français sur l'entreprise. Elle comporte, dans nombre de ses articles, une armature pour une nouvelle dimension éthique utile à l'écosystème entrepreneurial de notre pays. Elle insiste sur la nécessité d'une entreprise « inclusive » dont l'intérêt et l'apport positif sont bien compris des citoyens. Elle vise également à développer les dispositifs permettant aux entreprises de partager la croissance avec leurs salariés (participation, intéressement et actionnariat salarié). Et reconnaît, enfin, l'importance à la fois des parties prenantes et des engagements qu'elles portent.

Ce projet de loi s'inscrit dans la droite ligne de la directive européenne sur la publication d'informations non financières, qui signe la fin de l'article 225 du Grenelle 2, applicable dès 2019. En outre, il vise à transcrire la directive « droits des actionnaires » pour un engagement plus fort de ces derniers afin de bâtir une meilleure démocratie actionnariale.

Il est temps de rétablir d'une voix forte la vérité sur l'entreprise. Des attaques – qui ne sont pas toujours fondées – se multiplient, en particulier à l'encontre des grandes entreprises pour lesquelles la réputation est un enjeu majeur. Ainsi, le récent rapport d'Oxfam sur les entreprises du CAC 40 accuse ces dernières d'« alimenter la spirale des inégalités », en utilisant un raccourci critiquable qui

consiste à opposer distribution de dividendes et réinvestissement ou primes pour les salariés.

Précisons que les investissements d'une entreprise interviennent généralement en amont et viennent, précisément, réduire les bénéfices nets. Ce sont ces mêmes investissements qui permettent à l'entreprise de se développer sur le moyen ou le long terme. Et s'il n'y a pas d'investissements, à terme il n'y a pas de dividendes, pas de primes, pas de résultats et l'entreprise disparaît. Ajou-

La mondialisation offre des opportunités considérables mais elle introduit, en même temps, des déséquilibres inquiétants.

tons que la ventilation de la valeur ajoutée entre profits et salaires est l'une des plus stables en France et que nous pouvons en être fiers.

Il ne s'agit pas de dénoncer les propos d'organisations militantes et d'éluder nos responsabilités. Le capitalisme doit se réformer pour être mieux accepté. Nous en sommes conscients et avons le devoir d'apporter des réponses justes, sincères et objectives à des citoyens qui acceptent de moins en moins que les profits ne se transforment pas en prospérité, et que le 1 % le plus riche détienne 48 % de la richesse mondiale. L'asymé-

trie des rapports de force sur les marchés contribue à une hausse croissante des inégalités de revenus.

Avant 2020, les premières capitalisations boursières rivaliseront avec certains des quinze plus gros PIB de la planète. La mondialisation offre des opportunités considérables – 700 millions de personnes ont échappé à la pauvreté en dix ans – mais elle introduit, en même temps, des déséquilibres inquiétants. Un centième des habitants de la planète possède la moitié de sa richesse, mais nous comptons toujours 900 millions de personnes sans accès à l'eau potable. La fracture est là, avec ses lourdes menaces de populisme et de protectionnisme. Comme antidote, le monde a besoin d'un capitalisme rénové et articulé autour de la responsabilité économique et sociale.

L'entreprise de demain doit être un organisme vivant, agile et sensible, équipé de capteurs à l'affût des signaux faibles qu'on lui adresse de l'intérieur comme de l'extérieur. Elle est le cœur d'un réseau de parties prenantes qui s'irriguent les unes les autres pour construire une performance entièrement nouvelle.

Les personnalités signataires sont membres de l'Institut du Capitalisme Responsable.



Retrouvez la liste intégrale sur lesechos.fr/idees-debats/cercle

Les signataires, au sein du :

. Conseil d'Administration

- Caroline de La Marnierre, Directrice Générale et Fondatrice de l'Institut du Capitalisme Responsable ;
- Sophie Boissard, Directrice Générale de Korian ;
- Méka Brunel, Directrice Générale de Gecina ;
- Jean-Louis Chaussade, Directeur Général de SUEZ ;
- Clara Gaymard, Co-Fondatrice de RAISE, société d'investissement ;
- Michel Landel, Administrateur indépendant ;
- Yves Perrier, Directeur Général d'Amundi Asset Management et Directeur général adjoint de Crédit Agricole S.A. ;
- Gilles Schnepf, Président de Legrand

. Collège des Experts

- Éliane Rouyer-Chevalier ;
- Nathalie de Baudry d'Asson ;
- Fanny Picard ; Viviane de Beaufort ;
- Jean-Charles Vernhet ; Geneviève Féronne Creuzet ;
- Stéphane Voisin ;
- Philippe Peuch-Lestrade ;
- Floriane de Saint Pierre ;
- Ysé Masquelier ;
- Marie-Christine Mahéas ;
- Olivier Millet ;
- Arnaud de Bresson ;
- Soumia Malinbaum ;
- Pierre Bollon.